

## DELIBERATIONS

Séance du mercredi 3 juin 2015

### CONVOCATION

Du vingt-six mai deux mille quinze adressée à chaque Membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale pour la séance du trois juin deux mille quinze.

#### Ordre du jour initial.

- 1- Règlement de fonctionnement du CA : réflexion sur les critères d'attribution des secours.
- 2- Fête des aînés 2015 : modalités d'organisation.
- 3- Budget annexe : Décision Modificative n°3/2015.
- 4- Compte rendu des décisions de la Présidente.
- 5- Questions diverses

#### Ordre du jour final.

- 1- Budget annexe : Décision Modificative n°3/2015.
- 2- Règlement de fonctionnement du CA : réflexion sur les critères d'attribution des secours.
- 3- Fête des aînés 2015 : modalités d'organisation.
- 4- Compte rendu des décisions de la Présidente.
- 5- Questions diverses

L'an deux mille quinze, le 3 juin à 18 h 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Dominique RONDI-SARRAT, Présidente.

Étaient présents : Dominique RONDI-SARRAT- Présidente, Frédérique VILLECHENON-Vice-Présidente, Laurence BLANC, Ginette NEVEU, Evelyne CHARAIX, Sylvie DEBBAGHI, Sandrine DESTAILLATS, André SIMON, Corinne BARDOU, Annie LEMIERE, Monique DAUBA, Danièle DHERS, Nicole CAGNEAU, Jean-Philippe LANTES, Michel MASTHIAS.

Étaient excusées : Chantal ANSO, Jean-Louis JOUBERT.  
Procuration de M. Jean-Louis JOUBERT à Mme Danièle DHERS.

Secrétaire de séance : Audrey GROWAS-COMBON, responsable du C.C.A.S.  
Mme TOURNIER Régine, Directrice de l'EHPAD participe à la séance

Le procès-verbal de séance du 1<sup>er</sup> avril 2015 est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration. Aucune remarque n'est à noter.

#### **I. BUDGET ANNEXE : DECISION MODIFICATIVE N°3/2015 (DL-150603-016).**

Mme La Présidente donne la parole à Mme TOURNIER pour expliquer ce point de l'ordre du jour.

Mme TOURNIER explique que l'EHPAD est en fin de travaux et de ce fait est dans l'attente du remboursement de la FCTVA et la fin de versement d'une subvention. Donc, on est en attente d'une trésorerie qui va arriver d'une façon certaine mais en décalée et ensuite il y a une faible augmentation des dépenses occasionnées par l'extension. Ce sont des éléments qui sont à rajouter au projet, mais qui n'ont été pris en compte ni par le budget de l'architecte, dont notamment le bureau de contrôle, le coordinateur sécurité et l'assurance maîtrise d'ouvrage, ni par le budget exécutoire validé par le Conseil d'Administration. Certaines des dépenses ont été réalisées en 2014 et le reste est sur 2015. De plus, il y a eu des imprévus, ce qui est souvent le cas sur les gros chantiers.

Mme TOURNIER explique que le budget exécutoire avait voté sur l'exercice 2015 des travaux en cours pour un montant de 292 000 €. Elle propose d'augmenter la ligne budgétaire des travaux en cours à 350 000 €, soit une augmentation de 60 000€, afin de pouvoir finir les travaux.

Concernant la trésorerie, un remboursement de TVA est attendu pour un montant de 204 000 € au titre des factures payées sur l'exercice 2014 et le solde de subvention du Conseil Général qui est de 116 000€.

Mme TOURNIER propose donc de réaliser deux financements à court terme : un de 2/3 mois en attendant le solde de subvention pour un montant de 120 000€ et un à deux ans, car le FCTVA ne sera versé qu'en 2017 puisque les travaux sont en cours à ce jour, et donc ils passeront en immobilisations dans le courant 2015, pour un montant de 155 000€ (augmentation du court terme voté dans le budget exécutoire, préalablement à 75 000€).

Pour récapituler, Mme TOURNIER propose d'avoir recours à deux emprunts à court terme :

- Un de 120 000€ sur 3 mois, en attendant la subvention,
- Un de 155 000 € sur deux ans, en attendant le remboursement de la FCTVA, sachant que le montant remboursé (204 229 €) sera supérieur à l'emprunt réalisé.

M LANTES demande quel vont être les montants de remboursements des prêts par an.

Mme TOURNIER indique que tout emprunt confondu, l'EHPAD rembourse 130 000€ alors qu'il y a 181 000 € d'amortissement (hors amortissement des travaux en cours). C'est-à-dire que la trésorerie va augmenter au fur et à mesure puisque les amortissements sont supérieurs au remboursement des emprunts. Elle ajoute que l'on est à la période la plus critique pour la trésorerie, en attendant les remboursements FCTVA et subvention. Actuellement il y a 100 000€ de factures en attente (car il y a des éléments à revoir sur les travaux) que l'architecte a bloqué. Si le CCAS décide de ne pas recourir à cet emprunt, il ne pourra pas payer les salaires du mois de juillet ou du mois d'août.

Elle informe l'Assemblée que la trésorerie du CCAS est à ce jour à 90 000 €, ce qui est faible, dû au fait du financement de la fin de travaux.

Mme TOURNIER tient à préciser au nom de l'EHPAD, que le budget principal du CCAS et le budget annexe relatif à l'EHPAD ont un compte de trésorerie commun au niveau du trésor public. Donc tant que la subvention municipale n'est pas versée, dans le cadre du budget principal, on peut estimer que c'est le budget annexe de l'EHPAD qui fait l'avance de trésorerie pour le budget principal.

Tant que l'EHPAD n'était pas engagé dans tous ces travaux, il y avait une trésorerie de 400 000€ cela était moins gênant, l'EHPAD ne facturait pas d'intérêts au CCAS-budget principal. Là, comme il faut avoir recours à l'emprunt, des intérêts vont être facturés au budget annexe, qui dans un principe d'équité, notamment vis-à-vis de résidents de l'EHPAD, les intérêts seront refacturés au prorata au budget principal tant que la subvention municipale n'est pas versée.

Ceci évite que les résidents soient seuls financeurs des agios issus de l'emprunt servant également au financement de la trésorerie CCAS.

Mme TOURNIER explique qu'elle a démarché auprès du crédit agricole, les négociations semblent en bonne voie. Ils lui ont demandé les justificatifs pour le versement de la subvention et la FCTVA, ce qui garantit le remboursement du prêt.

Les investissements réalisés ont été fait de manière raisonnable, le montant des emprunts est inférieur à 50% des capitaux propres de l'établissement donc les ratios sont raisonnables bien qu'un peu limite par rapport au taux d'endettement.

M LANTES demande s'il n'y aura pas d'imprévus possibles.

Mme TOURNIER dit qu'elle a budgétisé un supplément de plomberie qu'elle va essayer de ne pas utiliser.

M LANTES préconise d'augmenter un peu le montant emprunté afin de ne pas être pris de court une nouvelle fois, en cas d'imprévus. Ce qui doublerait les frais.

Mme TOURNIER confirme que ce serait effectivement plus confortable. D'autant que dès qu'elle a les fonds elle peut rembourser. Par exemple si dans deux mois la subvention du Conseil Général est versée, elle peut rembourser, ce qui limite les frais. Le taux proposé par le crédit à agricole est environ 1.60% par an.

Elle explique qu'elle va solliciter d'autres établissements bancaires.

M LANTES demande si le trésorier valide la démarche.

Mme TOURNIER répond positivement.

Mme TOURNIER ajoute qu'elle va essayer de renégocier les prêts existants. Au total il y a deux millions d'emprunts en cours, sur des périodes de 20 ans. Les taux étaient raisonnables mais un des prêts est à 4%.

Elle demande l'approbation du Conseil d'Administration pour augmenter la ligne d'emprunt.

M LANTES propose de partir à 10 % de plus que ce que proposait Mme TOUNIER.  
Cela ne fera pas beaucoup plus en terme de remboursement et la gestion sera plus confortable.

Mme Audrey GROWAS-COMBON que l'emprunt concerné par cette augmentation est celui de 2 ans.

Mme TOURNIER demande le montant exact à emprunter, au lieu de 155 000 €, cela ferait 175 000 € ou 180 000 €.

M SIMON propose 200 000 €

M LANTES préconise de ne pas aller au-delà de 10%, ce qui fait 170 000€ /175 000€. Soit 15 000 € de plus.

M SIMON ajoute que de 155 000€ à 200 000° le delta n'est pas très important. Il pense que cela ne fera pas trop de frais supplémentaires.

M. LANTES répond qu'il ne faut pas qu'il y ait de problème avec le remboursement de la TVA. Parce qu'on dit toujours deux ans et parfois ça traîne un peu.

Mme Audrey GROWAS-COMBON ajoute qu'en plus il peut y avoir des modifications du montant.

Mme TOURNIER demande si on peut s'arrêter à la somme de 180 000€.

Mme Audrey GROWAS-COMBON propose un récapitulatif sur les points à délibérer.

Premièrement il faut effectuer une décision modificative du budget exécutoire, afin de pouvoir notamment encaisser les prêts. Ensuite il faut prévoir deux prêts, un à très court terme sur trois mois pour un montant de 120 000€ et un sur deux ans à 180 000€.

Mme Audrey GROWAS-COMBON demande ce jour au Conseil d'Administration de voter les modifications que cela implique sur le budget exécutoire.

Le Conseil D'administration sur proposition du Président,

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2013 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM :

DESIGNATION DES ARTICLES		DEPENSES	RECETTES
ARTICLES	INTITULE	En €	En €
<u>Investissement</u>			
16	Emprunt		105 000.00
2313	Immobilisations en cours	75 000.00	
21	Immobilisations corporelles	30 000.00	
	<b>TOTAL DES OPERATIONS</b>	<b>105 000.00</b>	<b>105 000.00</b>

- Vu le code général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget prévisionnel de l'EHPAD, voté le 29 octobre 2014, modifié,
- Considérant la nécessité d'augmenter les crédits ouverts aux articles 16, 2313 et 21 de la section d'investissement,

**Décide, à l'unanimité,**

- d'approuver les écritures présentées ci-dessus,
- 

Mention faite que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## **II. REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : REFLEXION SUR LES CRITERES D'ATTRIBUTION DES SECOURS.**

Mme RONDI-SARRAT explique le projet de réflexion sur les critères d'attribution des secours. Proposition est faite aux membres du Conseil d'Administration de constituer un groupe de travail pour réfléchir, le cas échéant, à la définitions de critères qui permettraient de mieux appréhender les dossiers présentés, avec bien sûr, l'assistance et le concours de Mme GROWAS.

Se proposent pour le groupe de travail :

- Mme Frédérique VILLECHENON
- Mme Corinne BARDOU
- M André SIMON
- Mme Sandrine DESTAILLATS
- Mme Sylvie DEBBAGHI
- Mme Laurence BLANC
- Mme Evelyne CHARAIX
- Mme Danièle DHERS
- Mme Nicole CAGNEAU

Mme RONDI-SARRAT demande qui fixe les dates de réunions.

Mme GROWAS propose que la première date soit fixée ce jour, et qu'à chaque réunion soit programmée la réunion suivante.

Mme DAUBA demande si cette réunion consiste à préparer les dossiers avant le passage en commission.

Mme DESTAILLATS répond qu'il s'agit de fixer des critères d'éligibilité aux secours ou pas.

La première date de réunion est programmée le mercredi 10 juin à 17h00.

### **III. FÊTE DES AINÉS 2015 : MODALITES D'ORGANISATION.**

Mme La Présidente explique qu'il s'agit de préparer la fête des aînés, les modalités d'organisation de la fête des aînés en fin d'année.

La délibération DL-140512-12 du 12 mai 2015 désigne les membres élus siégeant au sein de ce groupe de travail :

Mme Sylvie DEBBAGHI  
Mme Nicole CAGNEAU  
Mme Monique DAUBA  
M Michel MASTHIAS  
Mme Frédérique VILLECHENON.

Voir pour l'organisation de la fête des aînés 2015.

Mme GROWAS-COMBON demande aux membres du conseil d'Administration s'ils souhaitent donner les grandes orientations en terme de manifestation compte tenu du budget voté cette année. Précisant que cette année il a été provisionné 4000€.

Mme DESTAILLATS demande combien la manifestation avait coûté l'an passé.

Mme GROWAS-COMBON répond qu'elle avait coûté plus de 5000€.

Mme DESTAILLATS préconise de voir sur quels postes de dépenses les économies peuvent être faites.

Mme RONDI -SARRAT dit que les personnes âgées pourraient être consultées pour savoir ce qu'elles souhaiteraient pour la fin d'année. Pas obligatoirement un repas. Elle précise que la commune n'a pas de salle permettant la confection des repas. Cette année il ne sera pas fait de repas dans les salles mêmes, pour des questions sanitaires qui engagent la responsabilité dans le cas où des personnes seraient malades.

Mme VILLECHENON explique qu'elle y a réfléchi avec M HERAIL, et qu'il y avait la possibilité éventuelle de voir avec la cantine Marcel Pagnol.

Mme RONDI-SARRAT alerte sur la capacité d'accueil de la cantine qui est de 190 personnes.

Mme VILLECHENON précise qu'il ne s'agirait pas de faire manger les personnes à la cantine mais d'y préparer les plats.

Mme DAUBA ajoute que les plats seraient préparés sur la cantine puis transportés à Polyespace.

M SIMON demande si la salle des fêtes ne serait pas disponible.

Mme RONDI-SARRAT répond qu'elle ne permet pas d'accueillir 400 personnes. Et de plus il n'y a pas de possibilité non plus d'y faire la cuisine.

Mme BLANC précise que si la cuisine se fait sur la cantine, il faut demander une autorisation d'utiliser le matériel et la cuisine au prestataire mandaté par la Commune pour le repas des enfants, car pour redémarrer la cuisine le lundi, il y a des conditions d'hygiène à tenir. On peut faire la cuisine mais sous réserve d'autorisation du prestataire.

Mme CHARAIX demande si de ce fait ce sera fait un week-end.

Mme DESTAILLATS répond que cela permet aux personnes d'être accompagnées par leur entourage, plus facilement qu'en semaine.

M SIMON demande si dans la solution qui avaient été prise l'an passé il y avait cuisine et service.

Mme RONDI-SARRAT répond que oui mais à ses risques et périls car cela engage sa responsabilité. S'il y avait eu une personne malade, cela aurait engagé sa responsabilité même pénale. Elle ne reprendra pas le risque cette année.

Mme CAGNEAU comprend la position de la Présidente mais explique que le risque zéro n'existe pas.

Mme RONDI-SARRAT répond que dans tous les cas il n'y a pas possibilité de cuisine sur polyespace.

Mme VILLECHENON reprend que la préparation faite sur la cuisine Marcel Pagnol peut être la solution.

Mme BLANC précise que sur la cantine il n'y a pas le matériel nécessaire pour la confection des repas, le prestataire étant en liaison froide, sur l'école.

Mme VILLECHENON répond que cela dépend sur quel type de repas on se base mais le matériel peut être loué. C'est ce qui a été fait l'an dernier.

Mme NEVEU pose la question du transport des plats.

Mme RONDI-SARRAT dit que cela peut ne pas être un repas mais un goûter.

Mme CAGNEAU précise qu'elle avait compris qu'il n'y aurait pas de repas, que ce serait un goûter.

Mme DESTAILLAT dit effectivement que cela avait été abordé par rapport à la contrainte budgétaire, lors du vote du budget.

Mme VILLECHENON dit que c'est à réfléchir par le groupe de travail. Elle propose de fixer la date.

Le groupe de travail programme la première réunion le mercredi 10 juin 2015 à 16h.

Mme CAGNEAU propose sa place au groupe de travail si un membre est intéressé.

Aucun membre ne se propose. Mme CAGNEAU confirme que de ce fait elle viendra.

Mme VILLECHENON demande à Mme GROWAS de préparer les documents budgétaires pour le groupe de travail.

#### **IV. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE. (DC-150507-09 et DC-150507-10)**

##### **Actes non communicables.**

#### **V. QUESTIONS DIVERSES.**

M MASTHIAS informe les membres qu'à l'Assemblée Nationale il a été voté une proposition de loi pour que les gens du voyage aient enfin une pièce d'identité. Ce sera obligatoire mais ce sera obligatoire de les reconnaître aussi en tant que citoyens. Cela ne résout pas tous les problèmes mais c'est tout de même un pas en avant.

Mme La Présidente demande s'il y a d'autre question.

La séance est levée à 18h40.

PAGE DE SIGNATURE

Dominique RONDI-SARRAT	
Frédérique VILLECHENON	
Laurence BLANC	
Ginette NEVEU	
Evelyne CHARAIX	
Sylvie DEBBAGHI	
Sandrine DESTAILLATS	
André SIMON	
Corinne BARDOU	
Annie LEMIERE	
Monique DAUBA	
Chantal ANSO	
Jean-Louis JOUBERT	
Danièle DHERS	
Nicole CAGNEAU	
Jean-Philippe LANTES	
Michel MASTHIAS	